

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements			
Nom ou dénomination :			
Adresse: N° Rue			
Objet:			
Objet .			
Cochez la case concernée (1):			
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du// publié au Journal officiel du/			
☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation			
☐ Fondation d'entreprise			
Oeuvre ou organisme d'intérêt général			
Musée de France			
☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif			
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises			
Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle			
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals			
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement			
Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)			
Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif			
☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).			
Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)			
Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)			
☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)			
Agence nationale de la recherche (ANR)			
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)			
Autre organisme :			

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises

	Dona	teur
Nom:	1	Prénoms :
Adresse:		
Code postal	Commune	
I e hénéficiaire reconna	it avoir recu au titre des dons et ver	sements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :
Le beneficiaire reconnu	Lavon reçu da tide des dons et ver	euros
Somme en toutes lettres	:	
Date du versement ou	du don ://	
Le bénéficiaire certifie prévue à l'article (3) :	_ •	sements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt] 238 bis du CGI — 885-0 V bis A du CGI
Forme du don :		
Acte authentique	Acte sous seing privé	☐ Déclaration de don manuel ☐ Autres
Nature du don :		
Numéraire	☐ Titres de sociétés cotés	Autres (4)
En cas de don en num	éraire, mode de versement du do	n:
Remise d'espèces	Chèque	☐ Virement, prélèvement, carte bancaire
L'organisme bénéficiair de l'une des catégories de Il est rappelé que la déli dispositions de l'article ces documents.	l'organismes mentionnées aux articles 200 vrance irrégulière de reçus fiscaux par l'or 1740 A du code général des impôts, à une	du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève et 238 bis du code général des impôts. ganisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des et amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement
		Date et signature